



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Trente-troisième session

**Rabat (Royaume du Maroc), 26-28 mars et 18-20 avril 2024**

**Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires  
régionaux de la FAO (forêts et faune sauvage, statistiques,  
pêche/aquaculture)**

### Résumé

Le programme régional de la FAO s'articule autour de quatre comités et commissions statutaires thématiques régionaux. Ceux-ci offrent aux pays de la région Afrique des espaces de dialogue et de débat où définir une orientation commune concernant les domaines d'activités des comités et des commissions. Les commissions établissent ensuite une synthèse des discussions et une liste de priorités et de recommandations visant à harmoniser les programmes nationaux et/ou régionaux dans les domaines thématiques concernés.

Le présent document donne un aperçu des sujets débattus, des résultats obtenus et des recommandations pertinentes adressées à la Conférence régionale pour l'Afrique au cours de l'exercice biennal 2022-2023, issues des quatre réunions de comités et commissions suivantes:

- la 28<sup>e</sup> session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA);
- les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> sessions de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA);
- la 23<sup>e</sup> session du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. Vingt-huitième session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA)

1. La 28<sup>e</sup> session de la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 4 au 8 décembre 2023. Y ont participé 117 délégués de 31 pays membres de la CASA, ainsi que des représentants de 10 institutions nationales, régionales ou internationales. Le nouveau bureau a été élu; il est composé d'un président (Afrique du Sud), d'un vice-président (Tunisie) et de deux rapporteurs (Malawi et Madagascar).

2. La 28<sup>e</sup> session de la CASA avait pour thème «Exploiter les données et les statistiques aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique». Compte tenu de ce thème, et pour aider les pays membres à améliorer la collecte, le traitement, l'analyse, la diffusion, la comparaison des données et la mise au point des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), la 28<sup>e</sup> session de la CASA a porté sur 11 sujets principaux:

- a. les activités de la FAO en matière de statistiques alimentaires et agricoles intéressant la région Afrique depuis la dernière session de la Commission;
- b. la mise en œuvre de l'initiative 50x2030 en Afrique;
- c. la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (la Stratégie mondiale) – phase II, et le renforcement des capacités statistiques;
- d. les progrès accomplis dans les initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques agricoles mondiales et régionales en Afrique;
- e. la séance spéciale consacrée au programme des indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles;
- f. les progrès accomplis dans le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 et la vision d'ensemble du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2030;
- g. l'amélioration de la diffusion de données sur l'alimentation et l'agriculture;
- h. les faits nouveaux concernant le recours à d'autres sources de données (observation de la Terre) aux fins des statistiques agricoles;
- i. les statistiques de mesure de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- j. les progrès accomplis et les faits nouveaux concernant la mesure des indicateurs des ODD;
- k. la vue d'ensemble des activités visant à améliorer les données relatives à la pêche et à l'aquaculture axées sur l'ODD 14 (vie aquatique) et des progrès accomplis.

3. Les pays membres ont salué les efforts déployés par la FAO et ses partenaires en vue de renforcer la capacité des pays africains à collecter, traiter, analyser, diffuser et utiliser les statistiques agricoles pour éclairer les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Vingt-sept pays africains ont bénéficié ou bénéficieront de l'initiative 50x2030. Celle-ci vise à aider 50 pays, dont 35 devraient être des pays africains, à améliorer les systèmes de collecte de données agricoles à l'horizon 2030.

4. Les pays membres se sont également félicités de l'assistance technique et du renforcement des capacités assurés par la FAO et ses partenaires auprès de plus de 25 pays africains dans différents domaines des statistiques agricoles, via la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie mondiale, qui devrait être achevée d'ici juillet 2024. Étant donné l'intérêt croissant que suscite ce type d'assistance technique dans la région, les pays ont demandé l'élaboration d'une phase III de la Stratégie mondiale.

5. Les pays ont apprécié l'initiative de la FAO visant à produire, à l'échelle mondiale, de nouveaux ensembles de données sur les vitamines, les minéraux et les autres macro et micronutriments à partir des bilans alimentaires et des enquêtes sur la consommation des ménages, et ont demandé à la FAO de renforcer la capacité des pays à produire de tels ensembles de données sur les nutriments à partir des bilans alimentaires nationaux ou d'autres enquêtes nationales pertinentes.

6. Sur la base des 70 recommandations approuvées lors de la 28<sup>e</sup> session de la CASA, les priorités principales suivantes ont également été établies:
- a. la nécessité pour la FAO d'organiser des formations et des consultations en ligne s'adressant aux points focaux chargés des questionnaires afin d'expliquer les concepts et les définitions et comment répondre aux questionnaires de la FAO, d'améliorer la collaboration entre la FAO et les fournisseurs de données, de faciliter la mise à jour des données relatives aux points focaux ou aux personnes de contact, et d'examiner toute autre question concernant la communication d'informations;
  - b. la nécessité pour la FAO de maintenir la souplesse dans le programme d'enquête de l'initiative 50x2030 pour faciliter une meilleure intégration avec les programmes d'enquête existant dans les pays, et intégrer d'autres questionnaires thématiques;
  - c. la demande faite à la FAO, dans le contexte d'une extension possible de la phase II de la Stratégie mondiale, de maintenir les modules existants de la Phase II de la Stratégie mondiale et d'envisager d'étendre cette phase pour inclure le recours à l'observation de la Terre et aux méthodes statistiques, l'application de méthodes de prévision, la conduite de l'évaluation d'impact, l'utilisation de logiciels statistiques gratuits (p. ex. R, Python), et l'élaboration de nouvelles modalités de formation (p. ex. formation en ligne);
  - d. l'établissement, par les pays membres, de bons mécanismes de coordination nationale entre les points focaux du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les institutions compétentes chargées de produire des statistiques agricoles dans le but de faciliter le suivi de la mise en œuvre du PDDAA, d'améliorer la cohérence et la qualité des données communiquées dans le cadre des examens biennaux, et d'examiner et de diffuser plus avant les résultats des examens biennaux nationaux et les enseignements tirés du processus d'établissement de rapports au niveau national;
  - e. la nécessité, pour les pays membres, d'appuyer les activités liées aux indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles dans la région;
  - f. la nécessité, pour les pays membres, de suivre le processus d'élaboration des directives du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2030, de participer aux consultations et d'anticiper la mise en œuvre des recommandations proposées au cours du cycle du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020;
  - g. l'intensification ou la poursuite, par les pays membres, des activités de production d'indicateurs mondiaux des ODD, et le maintien de l'aide que la FAO fournit aux pays en matière de suivi des ODD;
  - h. la nécessité pour la FAO de continuer à fournir une assistance technique aux pays membres en matière d'observation de la Terre dans certains cas, comme la cartographie des cultures mixtes, la modélisation des rendements agricoles et l'évaluation de l'impact des catastrophes sur les cultures, et de renforcer les capacités relatives aux autres méthodes non conventionnelles;
  - i. la nécessité pour la FAO d'aider les pays à élaborer leurs stratégies d'échantillonnage pour commencer le processus de suivi et d'évaluation des stocks de poissons;
  - j. l'approbation, par la CASA, de la date et du lieu proposés pour la tenue de sa 29<sup>e</sup> session, à savoir en Tunisie en novembre 2025.
7. Les documents de la 28<sup>e</sup> session de la CASA sont disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/food-agriculture-statistics/resources/resources-detail/en/c/1651946/> (en anglais et français).

## II. Vingt-troisième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

8. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA) a tenu sa 23<sup>e</sup> session à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 22 au 26 août 2022. Celle-ci s'est déroulée selon des modalités hybrides (en présentiel et en ligne). Y ont pris part 188 participants, notamment des représentants de 26 pays membres ainsi que des observateurs de cinq institutions du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, des communautés économiques régionales, d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et régionales, de la jeunesse, du milieu universitaire et d'institutions de recherche.

9. La 23<sup>e</sup> session de la CFFSA s'est tenue parallèlement à la 7<sup>e</sup> Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage, et les deux réunions avaient pour thème commun «Le rôle des forêts et de la faune sauvage dans le renforcement de la résilience et la reprise à la suite de crises et de menaces».

10. La CFFSA a fait part de ses préoccupations concernant les difficultés liées aux réglementations transfrontières dans la région et a appelé les pays membres à coopérer davantage et à élaborer des actions stratégiques et des programmes, afin de promouvoir l'utilisation légale et durable et les échanges transfrontières des produits issus des forêts et de la faune sauvage.

11. Dans le cadre des recommandations intéressant la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, la CFFSA:

- a) a demandé à la FAO de favoriser la collaboration concernant les politiques relatives aux forêts et aux espèces sauvages, l'éducation et la recherche scientifique avec les autres secteurs pertinents et les parties prenantes, en particulier le secteur de la santé, conformément à l'approche «Une seule santé»;
- b) a demandé à la FAO de continuer à aider les pays membres, à leur demande, à assurer la mise en œuvre efficace des plans de restauration des forêts et des paysages, des engagements pris dans le cadre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes;
- c) a demandé à la FAO de poursuivre sa participation active, notamment par la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres processus internationaux;
- d) a recommandé à la FAO de continuer à fournir aux membres une assistance technique et un appui à la mobilisation de ressources, notamment par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres fonds pour le climat, pour les aider à mettre en œuvre de vastes programmes d'investissement en faveur de la restauration, l'objectif étant d'augmenter la production agricole dans les différents secteurs (production végétale et animale, forêts, pêche et aquaculture) et de renforcer les moyens de subsistance.
  - a. a accueilli favorablement les résultats du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial et a recommandé à la FAO, par l'intermédiaire du Comité des forêts, du Conseil et de la Conférence, de prendre en compte ces recommandations afin de les inclure dans le Cadre stratégique 2022-2031, le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget de l'Organisation pour les prochains exercices biennaux;
  - b. est convenue que la 24<sup>e</sup> session de la CFFSA se tienne en République-Unie de Tanzanie à la fin de 2023.

12. Les documents de la 23<sup>e</sup> session de la CFFSA sont disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/forestry/afwc/31908/fr/>.

### III. Vingt-quatrième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

13. La CFFSA a tenu sa 24<sup>e</sup> session à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 30 octobre au 3 novembre 2023.

14. Ont pris part à cette session 213 participants, notamment des représentants de 29 pays membres et de quatre institutions du système des Nations Unies, des observateurs de 10 organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales et régionales, des communautés économiques régionales, et des représentants des jeunes, des femmes, de groupes locaux, du milieu universitaire et d'institutions de recherche.

15. La 24<sup>e</sup> session de la CFFSA s'est tenue en concomitance avec la 8<sup>e</sup> Semaine africaine des forêts et de la faune sauvage, les deux réunions ayant pour thème commun «La gestion durable des forêts et de la faune sauvage: renforcer la sécurité alimentaire et la résilience face au changement climatique pour améliorer les moyens de subsistance».

16. La CFFSA a invité les membres à intégrer davantage les besoins relatifs aux moyens de subsistance, en particulier en matière de sécurité alimentaire, dans les politiques relatives aux forêts répondant à ces besoins pour ce qui est des communautés et des peuples autochtones, notamment les femmes, les hommes et les jeunes, grâce à une meilleure coordination avec l'agriculture, le secteur forestier et les autres secteurs pertinents, et compte tenu du changement climatique.

17. Dans le cadre des recommandations intéressant la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, la CFFSA:

- a. a demandé à la FAO de faire avancer les activités concernant les domaines thématiques de la CFFSA: i) activités de plaidoyer en faveur des forêts et des espèces sauvages en Afrique et établissement de leurs profils; ii) financement durable des programmes relatifs aux forêts et aux espèces sauvages en Afrique; iii) restauration aux fins de la résilience; iv) renforcement de l'action contre la déforestation et l'exploitation et le commerce illicites des produits issus des forêts et des espèces sauvages aux fins du développement durable en Afrique et; v) promotion de l'éducation et des professions en lien avec les forêts et les espèces sauvages; et ce, en travaillant avec des experts et d'autres partenaires en Afrique, en mobilisant des ressources et en élaborant des projets/un programme nationaux, sous-régionaux et régionaux;
- b. a noté que de nombreuses organisations nationales, régionales et internationales travaillaient dans le domaine des forêts et de la faune sauvage dans la région Afrique et a demandé à la FAO de renforcer la collaboration, les partenariats et les synergies avec celles-ci;
- c. a demandé à la FAO d'aider les membres à améliorer les politiques et les stratégies en matière de gestion durable des forêts ainsi qu'à promouvoir la production et le commerce licites et durables de produits forestiers, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf);
- d. a recommandé que la FAO continue de porter une attention croissante aux aspects liés aux espèces sauvages, et inscrive les marchés du carbone et l'atténuation du changement climatique, la gestion et la conservation des plantes des zones arides, ainsi que la gestion des forêts dans les petits États insulaires en développement (PEID) à l'ordre du jour de la prochaine session de la CFFSA;
- e. a demandé aux membres de consulter leurs gouvernements et d'informer le secrétariat quant à la possibilité d'accueillir la 25<sup>e</sup> session de la CFFSA en 2025. La CFFSA a demandé au secrétariat de suivre cette question avec les membres et de prendre une décision en consultation avec son nouveau comité exécutif (bureau de la 24<sup>e</sup> session de la CFFSA).

18. Les documents de la 24<sup>e</sup> session de la CFFSA sont disponibles à l'adresse <https://www.fao.org/events/detail/afwc-24/fr>.

#### IV. Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est

19. Le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en tant qu'organe consultatif, en vertu du paragraphe VI.2 de l'Acte constitutif de la FAO, par le Directeur général à la suite de la décision prise par le Conseil de la FAO à sa 48<sup>e</sup> session, en 1967 ([https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsb-subject-matter/statutory-bodies-details/fr/c/184/?no\\_cache=1](https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsb-subject-matter/statutory-bodies-details/fr/c/184/?no_cache=1)). Il a pour objectif de promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques marines présentes dans sa zone de compétence, à savoir les eaux profondes et les eaux nationales des pays membres, grâce à la gestion et au développement rationnels des pêches et des opérations de pêche. Il compte 34 membres, qui sont des États côtiers et non côtiers et l'Union européenne.

20. Le COPACE comporte un Sous-Comité scientifique, qui analyse et évalue les principaux stocks et les pêches, et adresse au COPACE des avis concernant la gestion des pêches, qui portent essentiellement sur les ressources transfrontières. Le Sous-Comité scientifique examine également d'autres questions pertinentes relatives à la gestion des pêches dans la région, notamment la pêche artisanale. Il bénéficie de l'appui de trois groupes de travail, chargés respectivement des petits pélagiques, des espèces démersales et de la pêche artisanale.

21. Le COPACE a tenu sa 23<sup>e</sup> session du 11 au 14 juillet 2023 à Monrovia (Libéria). Celle-ci a réuni 22 membres du COPACE et des observateurs du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique et du Comité des pêches du centre-ouest du Golfe de Guinée.

22. La 23<sup>e</sup> session du COPACE avait pour thème «Vers des solutions concrètes pour renforcer la gestion et la durabilité des pêches dans la région couverte par le COPACE». Les principaux sujets abordés ont été notamment: i) la suite donnée aux recommandations de la 22<sup>e</sup> session; ii) les principaux résultats de la 9<sup>e</sup> session du Sous-Comité scientifique et la mise en œuvre des avis en matière de gestion dans la région couverte par le COPACE; iii) l'analyse indépendante coûts-avantages pour une direction renforcée du COPACE; iv) les questions relatives au Programme Nansen pour la promotion de l'approche écosystémique des pêches; et v) le programme de travail du COPACE pour 2024-2025. Les discussions fructueuses tenues et les recommandations formulées ont témoigné une fois de plus de l'engagement des membres en faveur du renforcement de la gestion et de la durabilité des pêches dans la région couverte par le COPACE.

##### **A. Principales questions à mettre en relief**

- a. La suite donnée aux recommandations de la 22<sup>e</sup> session a été abordée, en particulier l'intervention face à la surexploitation des ressources halieutiques, l'amélioration de la qualité des données et le renforcement des capacités du secrétariat.
- b. Le COPACE a examiné les recommandations formulées lors de la session spéciale tenue à Dakar concernant l'analyse coûts-avantages du COPACE, ainsi que les stratégies visant à améliorer le fonctionnement du COPACE, notamment le besoin de sources de financement diverses et la nécessité d'élaborer une stratégie de communication complète pour sensibiliser aux travaux du COPACE. Il a été souligné qu'il était important de renforcer la collaboration régionale avec des organisations telles que les centres régionaux d'excellence de l'Union africaine, les universités, les ONG et les acteurs non étatiques.
- c. Le COPACE a examiné et adopté les conclusions de la 9<sup>e</sup> session du Sous-Comité scientifique (Nouakchott [Mauritanie], 5-9 décembre 2022). Il a validé l'état des stocks de petits pélagiques et d'espèces démersales dans les sous-régions nord et sud couvertes par le COPACE.
- d. Le COPACE a adopté le Programme de travail pour la période intersessions, axé sur l'amélioration des recommandations en matière de gestion et de la communication et le renforcement de la collaboration régionale.
- e. Lors de la session consacrée à la gestion des pêches dans la région couverte par le COPACE, les principaux défis ressortant d'études de cas participatives de cinq pays membres ont été

présentés. Les recommandations ont été débattues en vue de renforcer les systèmes nationaux de gouvernance et de rationaliser les avis concernant la gestion aux fins de leur application pratique. L'accent a été mis sur la diffusion d'avis simplifiés à l'intention de non-experts au moyen de communications périodiques, ainsi que la proposition d'une stratégie de communication et la promotion d'une collaboration régionale visant à faciliter la mise en œuvre efficace dans la région couverte par le COPACE.

### ***B. Principales actions attendues***

#### **Du secrétariat du COPACE:**

- a. Faciliter les mises à jour des statuts du COPACE et examiner son cadre juridique compte tenu du contexte actuel.
- b. Élaborer une stratégie de communication complète pour sensibiliser aux travaux du COPACE et accroître leur visibilité.
- c. Simplifier ou vulgariser les avis en matière de gestion des pêches à l'intention des décideurs et des parties prenantes extérieures au secteur de la pêche.

#### **Des membres du COPACE:**

- a. Veiller à la mise en œuvre, par les membres et leurs organisations régionales, des avis du COPACE en matière de gestion des pêches.
  - b. Favoriser la collaboration et les synergies entre les partenaires, les membres, les organes régionaux des pêches, les organisations régionales de gestion des pêches et les communautés économiques régionales dans la région couverte par le COPACE.
  - c. Recenser les initiatives de renforcement des capacités et demander un soutien à leur intention.
23. Lors de la séance de clôture, la Commission a appelé tous les partenaires, en particulier les pays africains, à renforcer leur participation aux activités du COPACE, notamment la mise en œuvre des décisions relatives aux avis en matière de gestion et de soutien financier.